

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** du conseil municipal, tenue le **21^e** jour du mois de **mai** de l'an **2024**, à **18 h 00**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller

Absences : M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **18 h 00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20240521-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que proposé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240521-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. DOSSIERS À TRAITER

20240521-02 2.1 Transport de matériaux granulaires – Rechargement Gosford Sud

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

20240521-03 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2 DOSSIERS À TRAITER

20240521-02

2.1 Transport de matériaux granulaires – Rechargement Gosford Sud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, a procédé à une demande de prix pour le transport de matériaux granulaires pour le rechargement du chemin Gosford Sud;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité octroi le contrat de transport de matériaux granulaires à Transport et Excavation Lyndon Betts pour le rechargement du chemin Gosford Sud.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

20240521-03

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à **18 h 10**.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Etienne Bélisle
Directeur général et greffier-
trésorier

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire